



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/44/L.1/Add.1
28 septembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 28 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Algérie, Angola, Barbade, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi,
Cameroun, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire,
Egypte, Ethiopie, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria,
Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée,
Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe,
Sénégal, Soudan, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Condamnation à mort d'un patriote sud-africain

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Cuba, Djibouti, Guyana, Honduras, Inde, Jamahiriya arabe libyenne,
Madagascar, Maroc, Nigéria, Somalie, Suriname, Togo, Tunisie et Vanuatu.

